

Tél : 03.21.13.03.47

Fax : 03.21.43.54.40



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 février à 15H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle Raoul Duhamel, 19 rue Jean Jacques Rousseau, sous la présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, en suite de convocation en date du 29 janvier 2025.

Dont un exemplaire a été affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à l'exception de M. BALINGHIEN Thierry, absents.

Objet : Appel à projet référent solidarité 2025

Le Conseil Départemental prévoit la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé et adapté à destination des bénéficiaires du RSA sans activité, ou ne tirant de leur activité que des ressources limitées.

Du 1^{er} janvier au 30 juin,

Chaque bénéficiaire du RSA soumis à cette obligation d'accompagnement est positionné, selon sa situation, vers un référent unique qui pourra être un professionnel de France Travail, un organisme intervenant dans l'insertion professionnelle ou socio-professionnelle, ou un référent solidarité.

Pour le premier semestre de l'année 2025, l'appel à projet concerne, comme l'an passé, 40 places d'accompagnement en sphère solidarité. Le public cible sont des bénéficiaires du RSA rencontrant plusieurs freins périphériques lourds (logement, santé, social...) faisant obstacle à toute reprise d'activité, en situation d'isolement, non autonomes, nécessitant un accompagnement régulier de proximité à étapes, non employables dans les 24 mois, ou en attente d'ouverture d'autres droits tels que retraite, AAH.

L'objectif est de les accompagner dans la définition et la mise en œuvre du parcours d'insertion sociale, d'effectuer un état de leur situation à l'entrée, en cours et en fin de parcours, afin d'adapter au mieux l'accompagnement, mobiliser les actions d'insertion et démarches nécessaires à la mise en œuvre du parcours et à la résolution des problématiques rencontrées, mobiliser les ressources propres, les compétences du bénéficiaire, de son environnement, permettre l'accès aux droits, faire respecter le cadre légal lié au RSA.

La place d'accompagnement est financée à hauteur de 160€, soit une subvention de 3200 € pour un semestre.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025,

Les bénéficiaires du RSA, rencontrant des freins sociaux, les empêchant d'envisager un parcours d'insertion professionnel seront suivis par la sphère « remobilisation sociale », les procédures ont été modifiées, le contrat d'engagement réciproque passe d'une année à 6 mois, avec obligation de se rendre à des entretiens intermédiaires, temps dédié à l'écoute, aux ressources à solliciter et au suivi des heures d'activité obligatoires dès le deuxième CER (1 à 15 heures par semaine).

Pour le second semestre de l'année 2025, l'appel à projet concerne 22 places d'accompagnement, pour une subvention d'un montant de 3600€

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration :

Vote à l'unanimité.

- ✓ D'émettre un avis favorable,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des appels à projet « référent solidarité » pour le 1^{er} semestre 2025, et « remobilisation sociale » pour le second semestre 2025, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Loison-sous-Lens, le 24 février 2025*

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le

AR :

Affiché le

Certifié exécutoire le

Le Président,

Daniel KRUSZKA

Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 062-216205237-20250224-DEL_210225_002-DE

S²LO

Le Président du C.C.A.S.,


Daniel KRUSZKA